



COMPTE RENDU INTEGRAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023 A 20H30

Le dix-sept octobre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, NODARI Sébastien, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe et VIALARET Jean-Christophe.

Etaient absents excusé ayant donné procuration : Guillaume BISMES a donné procuration à Kévin DELON, Sylvie PAGES-GRATADOUR a donné procuration à Sébastien NODARI, Jacques MARZIN a donné procuration à Liliane LUGOL, Géraldine MOLES a donné procuration à Jean-Christophe VIALARET et Stéphane DOLO a donné procuration à Mathieu CROUZET.

Sébastien NODARI est désigné comme secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Validation de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) dans le dispositif « petites villes de demain »**
- 2 – Mise en place du service accompagnateurs de bus : conventions à valider avec la Région et avec les communes concernées**
- 3 – Modifications des effectifs**
- 4 - Acquisition foncière**
- 5 – Questions diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 6 Octobre 2023, en vue de son approbation.

Aucune observation est faite et le compte rendu est approuvé à l'unanimité, abstentions de Magali COQUOIN et Mathieu CROUZET.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

Pas de décision prise depuis la dernière séance.

Aucun point sur les activités de la communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne car Monsieur MARZIN est absent.

ORDRE DU JOUR

1 – Validation de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) dans le dispositif « petites villes de demain »

Suite à la réunion de la commission municipale du Jeudi 12 octobre, Madame le Maire vous a présenté un extrait de la convention opération de revitalisation de Territoire de la

Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne valant Convention cadre PVD et ce pour la commune de LALBENQUE.

L'opération de revitalisation de territoire ORT a pour objectif de construire un projet de territoire à partir d'un diagnostic partagé et de coordonner l'action des différents acteurs.

Le programme Petites Villes de Demain appuie les petites centralités en vue d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs. Il concerne les communes Limogne en Quercy et Lalbenque et favorise l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service de la revitalisation et des dynamiques territoriales.

La convention cadre « Petites Villes de Demain » valant ORT du Pays de Lalbenque Limogne pour la Commune de Limogne en Quercy, élaborée en 2023 et signée le 17 octobre 2023 a permis, sur la base du projet de territoire et des enjeux et stratégies propres de la commune, de décliner, des actions opérationnelles pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Elle comprend le projet de revitalisation porté par l'intercommunalité et sous forme de livret annexe le projet porté par la commune de Limogne en Quercy.

La convention décline les moyens des partenaires publics et privés mobilisés dans la durée, elle est évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Ainsi, chaque collectivité signataire peut faire évoluer son plan d'actions par le biais d'avenant.

La présente délibération concerne le premier avenant de la convention qui comprend :

- La définition de la stratégie et plan de la commune de Lalbenque, ainsi que la définition de son secteur d'intervention ORT
- La mise à jour du plan d'actions communautaire

Paméla ROUSSEAU demande si les particuliers peuvent bénéficier des aides grâce à PVD (petites villes de demain). Madame le maire indique que non s'ils sont en dehors du périmètre de l'ORT (opération de revitalisation de territoire). Des investisseurs privés peuvent avoir des aides dans certaines conditions.

Jean-Christophe VIALARET fait remarquer que les actions ne sont pas exactement positionnées sur le plan guide.

Après examen et délibération, le conseil municipal a délibéré à la majorité avec 6 abstentions celles de Mathieu CROUZET, Stéphane DOLO, Charles LONJOU, Jacques MARZIN, Géraldine MOLES et Jean-Christophe VIALARET, pour :

- **Approuver le projet d'avenant n°1 à la convention cadre « Petites villes de demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire multisites de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne et ses livrets annexes ;**
- **Autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention et toutes les pièces et documents relatifs au dit avenant.**

2 – Mise en place du service accompagnateurs de bus : conventions à valider avec la Région et avec les communes concernées

Madame le Maire laisse la parole à Sébastien NODARI pour présenter ce dossier.

La Région nous a fait parvenir un courrier et un projet de convention de partenariat relative à l'organisation de l'accompagnement du transport scolaire.

Ce courrier stipule que la Région Occitanie a souhaité sécuriser le transport scolaire des plus jeunes en généralisant l'obligation d'accompagnement du transport scolaire des élèves de maternelle, du premier point de montée concerné jusqu'à l'établissement, à partir de 4 enfants de maternelle inscrits sur le service, dès que le véhicule dispose de plus de 9 places assises.

Pour le financement : la Région participe à hauteur de 1000 € par an et par service. Un service correspond à une ligne de ramassage. Pour acheminer tous les enfants aux écoles de Lalbenque, il y a 4 lignes.

-ligne : Bach-Belmont st Foi-Escamps-Vaylats

-ligne Lalbenque intérieur

-ligne Laburgade – Lalbenque

-ligne Cremps – Lalbenque

La convention avec la Région prend effet à sa signature jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Dans le règlement du transport scolaire régional, il est indiqué qu'à défaut de mise en œuvre de cette mesure de sécurité dans un délai de 3 ans, la Région mettra fin à l'accueil des enfants de maternelle sur les services concernés à compter de la rentrée de septembre 2025.

La commune a été sollicitée par une famille de Bach, car leur enfant de maternelle a un problème de santé, elle doit prendre le bus et les parents sollicitent la mise en place de ce service. Les maires des communes concernées par cette ligne de ramassage (Bach-Belmont St Foi-Escamps et Vaylats) ont été reçus le 29/09.

Ils sont d'accord pour la création d'un poste d'adjoint d'animation à raison de 11h15/semaine annualisé pour assurer le service d'accompagnateur de bus sur la ligne qui dessert ces 4 communes et le remboursement auprès de la commune de Lalbenque des frais de personnel correspondant au prorata du nombre d'élèves.

La commune de Lalbenque propose également de mettre en place le service sur la ligne de ramassage intérieure à Lalbenque avec le besoin d'un accompagnement à raison de 6.5 h/semaine

Pour l'instant les autres communes Cremps et Laburgade n'ont pas été contactées.

Après examen et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

***valider la convention de partenariat relative à l'organisation de l'accompagnement du transport scolaire entre la Région et la commune avec la participation de la région de 1000 € / an et par ligne de ramassage,**

***valider la convention de remboursement des frais de personnel entre la commune et les 4 communes de la ligne Bach-Belmont st Foi-Escamps et Vaylats**

***autoriser Madame le Maire à signer chaque convention avec la Région et avec les communes et toute pièce ou document afférent**

3 – Modifications des effectifs

Service ALAE : pour compléter l'équipe d'animation, il convient de recruter un adjoint d'animation formée avec le BAFA en accroissement temporaire d'activité à compter du 6/11/2023 pour la durée de l'année scolaire 2023-2024 à raison de 8 h/semaine de classe annualisé à 7.5 h/semaine.

Pour le service d'accompagnateur de bus : pour assurer l'accompagnement sur les deux lignes :

-ligne Bach-Belmont Ste Foi-Escamps-Vaylats : création d'un poste d'adjoint d'animation à 11h15/semaine annualisé à compter du 6/11/2023 au 05/07/2024.

-ligne Lalbenque intérieur : création d'un poste d'adjoint d'animation à 6.5 h/semaine annualisé à compter du 6/11/202 au 05/07/2024.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité les créations de postes proposées ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer les contrats correspondants.

4 - Acquisition foncière

Suite au dernier conseil municipal, je vous propose l'achat des parcelles 201 et 213 à Emeliès pour un forfait de 500 €.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité avec l'abstention de Charles LONJOU, l'acquisition de ces deux parcelles 201 et 213 en section AC et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié à venir.

Autre point : lors du conseil municipal du 5/09/2023, la commune a délibéré pour fixer le prix de vente du terrain restant à l'impasse du pech fourcat. Le terrain de 1257 m².

Le notaire en charge de l'affaire souhaite que l'on donne quelques précisions :

Le prix de vente TTC est de 28 000 € (commission comprise)

Soit un prix HT de 23 333.34 € et une TVA de 4 666.66 e

Le montant de la commission d'agence charge vendeur due à l'IAD s'élève à 3 500 € TTC.

Soit un montant net revenant à la commune de 19 833.33 €.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le prix de vente de 19 833.33 € et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié à venir et tout document ou annexe nécessaire.

5 – Questions diverses

*Kévin DELON fait un point aux élus sur le Trésor de LALBENQUE, une découverte archéologique remarquable a été faite au pied de la façade sud de l'église Saint-Quirin par la cellule d'archéologie préventive, un article détaillé avait été fait dans le journal communal n° 9 de mars-avril 2022.

*Rappel de l'organisation pour Octobre Rose de la randonnée à 15 h avec l'association mille pattes et la conférence-débat sur le cancer du sein à 17 h 30 à la halle de la mairie.

*Marie DELPECH rappelle l'organisation du repas des aînés le MARDI 14 NOVEMBRE 2023 : repas et goûter dansant ouvert aux lalbenquois et aux extérieurs.
Le journal de la commune n° 15 est en cours de distribution.


*Myriam LEZOURET-CONQUET rappelle la présentation en réunion publique du plan de sauvegarde le VENDREDI 21 NOVEMBRE 2023 à 20 h 30 à la Halle de la mairie.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.

Fait à Lalbenque, le 20 Octobre 2023

Le secrétaire de séance,

Sébastien NODARI.



Le Maire,

Liliane LUGOL.



Aucune observation est faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité avec une abstention celle de Jacques MARZIN car absent lors de cette séance.